



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

140-10-24

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

141-10-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : 19 h32 – 19 h 32

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

142-10-24

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 septembre 2024 au montant de 188 508.53 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de septembre 2024 au montant de 33 973.73 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

143-10-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE DU CAP

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'association des propriétaires de la rue du Cap, pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du dossier les conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la subvention 2024 au montant de 1 361.80 \$ à l'association des propriétaires de la rue du Cap.

144-10-24

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la somme de 225.37 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit comptabilisée dans les frais payés d'avance considérant que la dépense est pour l'année 2025.

145-10-24

RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE M. STÉPHANE GENOIS

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Genois a été embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne en date du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de six mois est terminée et que les membres du conseil sont satisfaits du travail accompli;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil conviennent que la période probatoire soit officiellement terminée et confirment à M. Stéphane Genois, sa permanence au poste de directeur général et greffier-trésorier, tel que stipulé dans son entente de travail.

146-10-24

AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la municipalité pour les services professionnels d'avocats avec Cain Lamarre S.E.N.C.R.L se termine le 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent M. Stéphane Genois, directeur général, secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres nommé en titre.

147-10-24

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 290-24 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement de candidats aux élections dans les municipalités moins peuplées, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* permet maintenant au conseil d'une municipalité de moins de 2 000 habitants dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales d'adopter un règlement visant à réduire son nombre de conseillers de six à quatre (art. 44.1, LERM);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET

Immédiatement, Mme. Sylvie Duchesneau demande un vote. La demande de vote est acceptée par M. Francoeur. Le vote est immédiatement effectué.

Résultat du vote :

- Pour : 2
- Contre : 5

IL EST DONC RÉSOLU

QUE les membres du conseil refusent le projet de règlement numéro 290-24 portant sur la composition du conseil municipal.

148-10-24

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-24 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

Un avis de motion est présenté par M. Jean-François Lauzier, conseiller au siège # 6, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement concernant les limites de vitesse permises sur l'ensemble du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUITS SUR UN AUTRE SUPPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l’équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l’information (LCCJTI);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d’origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d’un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne affirme favoriser l’accessibilité à ses archives quel qu’en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QU’une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’AUTORISER le directeur général de la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l’autorisation d’éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Aucun ajout n’a été fait à la séance du 7 octobre 2024.

CORRESPONDANCE**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à M. Stéphane Genois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l’adresse suivante : direction@sca.quebec

POINTS D’INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : __ minutes
Début : 19 h 50 / Fin : 19 h 50*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec


150-10-24

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 51 par M. Jean-François Paquet.



Raymond Francoeur
Maire



Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

